

Compte rendu CAPD 16 mars 2015

Représentants de l'administration :

Mme REMER, Inspectrice d'académie des services de l'éducation nationale
Mme CHARBONNIER, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Mauriac
Mme DUMONT, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac I
M. MERLE, Responsable de la division des Personnels Enseignants, DSDEN
Mme ROQUES, Adjointe de la division des Personnels Enseignants, DSDEN

Représentants du personnel :

Mme MONCANIS, SNUipp-FSU
Mme VAN THEEMST SNUipp-FSU
M FRIGIERES, SE-UNSA
M. SANUDO, SE-UNSA

Mme VAN THEEMST assure le co-secrétariat de séance.
Approbation du compte rendu de la CAPD du 22 janvier 2015

Informations diverses :

Déménagement : La DSDEN déménage pour cause de travaux au village d'entreprise rue du Garric pour une durée de 18 à 24 mois.

L'inspection académique sera fermée du vendredi 20 mars au mercredi 25 mars.

Assises de défense des valeurs de la République : elles se tiendront le 8 avril en partenariat avec la Préfecture.

Règles du mouvement :

Suite au groupe de travail du 30 janvier 2015 la proposition de modification concernant la bonification pour handicap est validée, celle-ci sera conditionnée à l'amélioration effective des conditions de vie de l'enseignant d'après l'avis du médecin et de la CAPD.

Calendrier du mouvement : ouverture du serveur le 10 avril 2015, fermeture le 29 avril 2015.

Les organisations syndicales demandent à ce que le serveur ferme le 30 pour laisser aux collègues le temps de contacter les écoles. L'administration s'efforcera de reculer la date d'ouverture si elle en a la possibilité.

Le SE-UNSA demande à revoir les précisions concernant les postes à profil et les postes à priorité de la circulaire mouvement. La situation des enseignants référents et de l'enseignant sur l'unité d'enseignement « autisme » doit également être clarifiée. Il s'agit de postes à profil sur lesquels les collègues qui sont nommés à titre provisoire sont dans l'obligation de participer au mouvement chaque année et de refaire un entretien.

La DASEN prévoit un groupe de travail afin de mettre en place les modifications sur les paragraphes 3.2 et 3.3 de la circulaire et les annexes correspondantes pour le mouvement de l'année prochaine.

Les postes fléchés langues : ces postes seront fermés pour la rentrée 2016.

Le SE-UNSA demande à ce que ces fermetures soient étalées dans le temps pour que l'impact sur les collègues ne soit pas trop important.

Pour l'administration, il ne sert à rien d'attendre que les collègues en poste partent à la retraite (trop long) pour les fermer ou même de décaler cette décision de 2 ou 3 ans. Un conseiller pédagogique langue sera nommé à la rentrée et accompagnera les écoles et les collègues dans l'enseignement des langues. Les postes fléchés seront donc tous fermés pour la rentrée 2016. Ceux qui seront vacants à la rentrée 2015 seront gelés et des postes provisoires d'adjoint seront ouverts.

Le SNUipp-FSU, a, dans un premier temps rappelé qu'il était opposé à la création de ce type de poste et que son rôle n'était pas de résoudre les problèmes de l'administration mais d'accompagner les collègues avec un souci d'équité et de transparence afin qu'il y ait le moins d'impact possible sur leur situation.

Dans ce cas précis, il s'agit de mesure de carte scolaire, ces postes devront être fermés à la rentrée 2016 et autant de poste d'adjoints devront ouvrir. Les collègues concernés bénéficieront de 4 points de fermeture et d'éventuels points de stabilité sur leur poste.

L'administration précise que sa prise de position nécessite un temps de réflexion et n'est pas sûre de pouvoir donner sa réponse avant le mouvement de cette année.

Situations particulières :

Le poste de directeur St Flour Besserette, un poste d'adjoint maternelle Arpajon et maître formateur au Frères Delmas Aurillac se libèrent pour le mouvement.

Stagiaires : les postes de décharges de direction et brigades Aurillac se libérant seront gelés pour y affecter les FSE durant leurs stages filés et massés.

Questions diverses :

Questions proposées par le SNUipp-FSU

Remplacement : un état des lieux concernant les remplacements a été demandé à l'administration. Pour l'année en cours 0.95% des remplacements n'ont pas été effectués, cependant ce chiffre s'élève à 22% pour les mois de janvier et février.

Le SNUipp-FSU propose une déclaration (en pièce jointe) dans laquelle il demande la création de 3 postes de brigades.

Pour l'administration, cette proposition doit être revue au CTSD mais elle s'oppose à ces ouvertures. Les stages de formation seront évités en janvier et février dans les années à venir pour ne pas accentuer ce problème de non remplacement.

CAPA-SH : une formation E sera proposée cette année pour 3 voire 4 collègues. Cette formation durera 2 ans et les prochains départs ne pourront peut-être pas avoir lieu avant la fin de cette formation.

Départ à la retraite du directeur en cours d'année à l'école de Belbex : le SNUipp-FSU déplore le manque d'anticipation de la part de l'administration concernant l'intérim de direction.

Permutations : Le SNUipp-FSU intervient sur les résultats catastrophiques des permutations informatisés. 21.67% au niveau national, mais seulement 13.95% pour le Cantal.

Une harmonisation académique permettrait au moment des permutations manuelles de donner une priorité aux demandes intra-académique comme l'année passée.

L'administration préfère revoir les priorités chaque année.

Eclipse du soleil du 20 mars : Le SE-UNSA demande un positionnement de l'administration.

Les services de l'administration enverront un courrier aux écoles demandant de décaler la récréation du matin après 10h30, heure de fin de l'éclipse et de maintenir les élèves à l'intérieur pendant toute sa durée.

Vos représentantes du SNUipp, Nathalie Moncanis et Claire Van Theemst